



AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné Marc Lévesque, Directeur général et secrétaire-trésorier, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le lundi 18 janvier 2021 à 20h00, en la salle du Conseil du bureau municipal au 1661 rue Principale à Saint-Théodore-d'Acton, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Lot visé :	1 957 917
Adresse :	276, rue Cotton
Dérogation demandée :	Autoriser la construction d'un nouveau bâtiment accessoire dans la cour avant du bâtiment principal et à une marge de recul avant de 3,0 mètres. L'article 6.3 du règlement de zonage 03-468 n'autorise pas la construction d'un bâtiment accessoire en cour avant. La marge de recul avant minimale, pour la zone 103, est de 7,6 mètres, tel que spécifié à l'article 2.3 du Règlement de zonage 03-468.

Dans le contexte de la COVID-19, la Municipalité a dû adapter ses pratiques en matière de consultation publique. Certaines procédures sont donc remplacées par des consultations écrites afin d'éviter les rassemblements. Le processus de consultation publique exigée par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme dans le cadre de l'adoption de règlements d'urbanisme et de demandes de dérogations mineures a donc été remplacé par une consultation écrite tel qu'autorisé dans l'arrêté 2020-049. Une consultation écrite aura lieu jusqu'à ce que le conseil statue sur la demande. Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à cette demande de dérogation mineure jusqu'au lundi 18 janvier 2021 à 12h00 de la manière suivante : par courriel, à l'adresse électronique mun.st-theodore@mrcacton.qc.ca, par lettre adressée au 1661 rue Principale, Saint-Théodore-d'Acton, Québec, J0H 1Z0, en personne au bureau municipal ou déposée dans la boîte aux lettres située devant le bureau municipal. Tous les commentaires reçus seront portés à l'attention du conseil municipal. Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement. Les intéressés de se faire entendre lors de la séance du conseil pourront le faire par téléphone ou visioconférence sur rendez-vous préalable.

Donné à Saint-Théodore-d'Acton, ce mercredi 9 décembre 2020.

Marc Lévesque
Directeur général & secrétaire-trésorier
Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton